

Nombre de Conseillers en exercice	Nombre de Conseillers présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants
15	15	0	15

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué le 16/03/2026 s'est réuni, à titre exceptionnel, en session ordinaire à la salle de réunion de la Maison des associations située 1 place Yves Ouvrieu, conformément à l'arrêté municipal n°2026/11 du 17/03/2026 portant sur le déplacement de la salle du Conseil-Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire sortant.

**Présents :** Jean-Claude VIALETTE - Maire, Isabelle ESCUDIER, Michel ORTALO-MAGNÉ – adjoints, Pascal AGULHON, Michèle CAGNAC, Laure DAILLET, Yann DALLE, Nathalie DESTOC, Lola DOITTEAU, Corinne FLURY, Gérard MOREL-BASSOUL, Serge RENARD, Guillaume RINGOOT, Blandine ROMEC, Anthony SINGLANDE, conseillers municipaux.

**Invités :** Isabelle BOUDOU, Manuel LAGARDE

**Secrétaire de séance :** Anthony Singlande.  
Nelly Gratuze secrétaire de mairie a assisté à la séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Nomination d'un secrétaire de séance et approbation du PV du 05/03/2026**
- **Installation du conseil-municipal**
- **Election du Maire**
- **Détermination du nombre d'adjoints et Election des Adjoints**
- **Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu**
- **Vote des indemnités de fonction**
- **Délégation de compétence du Conseil-Municipal au Maire**
- **Nomination des conseillers communautaires**
- **Election des représentants au sein des EPCI**

**Questions diverses :**

- **Logo de la Commune**
- **Horaires réunion Conseil-Municipal**
- **Planning des réunions**

**1. Nomination d'un secrétaire de séance et approbation du PV du 05/03/2026**

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
0	0	15	Adopté à l'unanimité

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Monsieur Anthony Singlande a été désigné secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 05/03/2026 est reporté à la prochaine séance.

**2. Installation du conseil-municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Claude VIALETTE, maire sortant qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

### 3. Election du Maire

Afin de procéder à l'élection du Maire, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée, fait l'appel nominal des membres du conseil municipal et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Mme Isabelle Escudier et M. Guillaume Ringoot ont été nommés assesseurs.

Candidat : M. Jean-Claude VIALETTE

Nombre de votants : ..... 15

Nombre de suffrages déclarés nuls/blancs : ..... 0

Nombre de suffrages exprimés : ..... 15

Nombre de voix obtenues : ..... 15

M. Jean-Claude VIALETTE a été proclamé Maire et immédiatement installé dans cette fonction.

### 4. Détermination du nombre d'adjoints et Election des Adjoints

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
0	0	15	Adopté à l'unanimité

Sous la présidence de M Jean-Claude VIALETTE élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Listes candidates : ..... Liste Isabelle Escudier

Nombre de votants : ..... 15

Nombre de suffrages déclarés nuls/blancs : ..... 0

Nombre de suffrages exprimés : ..... 15

Nombre de voix obtenues : ..... 15

La liste menée par Isabelle Escudier comportant quatre adjoints a été proclamée élue et immédiatement installée.

Le Procès-Verbal du déroulement de l'élection du Maire et des Adjoints a été établi conformément au déroulement de la séance et signé par les membres du bureau.

### 5. Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

Monsieur le Maire après avoir remis à chaque adjoint et conseiller un exemplaire de la charte de l'élu local, en a donné lecture à l'assemblée.

### 6. Vote des indemnités de fonction – Décision reportée

### 7. Délégation de compétence du Conseil-Municipal au Maire – Décision reportée

#### Ouverture de crédits d'investissement

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
0	0	15	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout d'un point à l'ordre du jour portant sur l'ouverture de crédits d'investissement.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, il est proposé, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement détaillée par chapitre, sur le budget principal.

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que lorsque le budget de la collectivité n'est pas voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

De plus, le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, des crédits d'investissement sur le budget principal dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Compte	Libellé	Budget 2025	Crédits 2026 25%
		Total dépenses d'investissement	754 768.11	
		Remboursement capital	89 850.00	
		Dépenses à prendre en compte	664 918.11	166 229.52
21	2183	Matériel informatique		494.28
	2184	Matériel de bureau		1 674.84
	2188	Autres matériels (BAL gend.+ aspirateur)		1 188.73
	2156	Matériel incendie (extincteurs)		2 906.52
		<b>Total dépenses avant vote du budget</b>		<b>6 264.37</b>

#### Le conseil municipal :

- APPROUVE l'ouverture des crédits anticipés dans les conditions exposées ci-dessus dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2025.
- PRECISE qu'un état des dépenses engagées en vertu de cette autorisation doit être dressé par l'ordonnateur, adressé au comptable et joint au budget lors de sa transmission au représentant de l'État.

### 7. Délégation de compétence du Conseil-Municipal au Maire – Décision reportée

### 8. Nomination des conseillers communautaires

En application de l'article L. 273-11 du code électoral, les conseillers communautaires ou métropolitains des communes de moins de 1 000 habitants sont désignés en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints.

Le conseil municipal n'a donc pas à délibérer pour désigner les conseillers communautaires ou métropolitains qui le représentent.

Pour mémoire, les élus sont classés selon les modalités suivantes : prennent rang après le maire les adjoints par ordre d'élection et, entre adjoints élus sur la même liste, par ordre de présentation sur la liste puis les conseillers municipaux.

Ces derniers figurent en fonction de l'ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement général, puis du nombre de suffrages obtenus pour ceux élus le même jour ou, en cas d'égalité de voix, par priorité d'âge (article L. 2121-1 du CGCT, cf. Titre Ier I. 6).

Le maire sera donc nécessairement conseiller communautaire ou métropolitain, sauf s'il renonce à son mandat de conseiller communautaire. Il est alors remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau (I de l'article L. 273-12 du code électoral), c'est-à-dire par le premier adjoint. Les conseillers communautaires ou métropolitains ainsi désignés exerceront leur mandat au sein de l'EPCI à fiscalité propre pour la même durée que les conseillers municipaux.

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/2025/51 en date du 15/09/2025, portant à 37 le nombre de sièges du Conseil-communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne dont la répartition par commune porte à 4 le nombre de conseillers pour Limogne les conseillers communautaires sont les suivants : Jean-Claude VIALETTE - Maire, Isabelle ESCUDIER, Gérard MOREL-BASSOUL, Michel ORTALO-MAGNÉ, Adjoint ; Mme Nathalie DESTOC 3ème Adjointe ne souhaitant pas siéger au sein du conseil communautaire a démissionné de cette fonction.

## 9. Election des représentants au sein des EPCI

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
0	0	15	Adopté à l'unanimité

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
LOT INGENIERIE	Gérard Morel-Bassoul	Guillaume Ringoot
Parc Naturel Régional des Causses du Quercy	Nathalie Destoc	Lola Doitteau
Fédération Départementale d'Energies du Lot -TE46	Gérard Morel-Bassoul	Anthony Singlande

Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot (SESEL)	Guillaume Ringoot	Anthony Singlande
---	-------------------	-------------------

### QUESTIONS DIVERSES

Logo de la Commune : M. le Maire présente le projet de logo.

Horaires réunion Conseil-Municipal : Les prochaines réunions auront lieu majoritairement le jeudi à 20H00.

Planning des réunions : Un planning des réunions sera établi pour le 1<sup>er</sup> semestre et communiqué lors de la réunion du 02/04/2026.

La Halle : Serge Renard indique que le chantier va débiter la semaine prochaine.

Piscine : Gérard Morel-Bassoul fait un point sur les travaux dans le local technique de la piscine qui seront lancés en septembre dès la fin de la saison piscine. Les travaux nécessaires à l'ouverture de la piscine seront entrepris prochainement.

Autres travaux : M. le Maire informe l'assemblée de la demande faite par la Gendarmerie d'installer un système pour individualiser le chauffage de chaque logement.

Voirie communale : Une réflexion avec la Mairie de Lugagnac est en cours solliciter le service tech pour une mise à jour de la convention concernant l'entretien de la voirie communale.

Chenilles processionnaires : Laure Daillet signale la présence d'un nid sur un arbre du domaine public et demande qui pourrait intervenir. Lola Doitteau précise qu'une commune a installé des nichoirs à mésanges pour lutter contre leur propagation avec des résultats satisfaisants.

### - Liste des délibérations adoptées :

Numéro	Objet
01	Nomination d'un secrétaire de séance
02	Détermination du nombre d'adjoints et Election des Adjointes
03	Ouverture de crédits d'investissement
04-01	Election des représentants au sein des EPCI Lot-Ingénierie
04-02	Parc Naturel Régional des Causses du Quercy
04-03	Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot (SESEL)
04-04	Fédération Départementale d'Energies du Lot -TE46

**La séance est levée à 21 h 22**

Le Secrétaire,  
**Anthony Singlande**

Le Maire,  
**Jean-Claude VIALETTE.**

